PREFACE

Le Gouvernement comorien a choisi de faire de l'éducation un moteur du développement socio-économique du pays. Cette option politique, déjà présente dans le programme du Chef de l'Etat, est reprise dans la Lettre de mission qu'il a adressée au Ministre de l'Education Nationale selon ces termes : « Votre action [...] devra accroître la contribution de vos secteurs de compétence au développement durable de l'Union des Comores, à travers l'accumulation, avec équité, du capital humain à travers l'atteinte des OMD en termes de scolarisation, de rétention et de réduction des disparités de genres et spatiales, ainsi que l'amélioration de la qualité, à tous les niveaux, de l'éducation nationale, la promotion de la recherche scientifique, la sauvegarde, la valorisation et la diffusion du patrimoine culturel national, l'épanouissement de notre jeunesse et le développement du sport ».

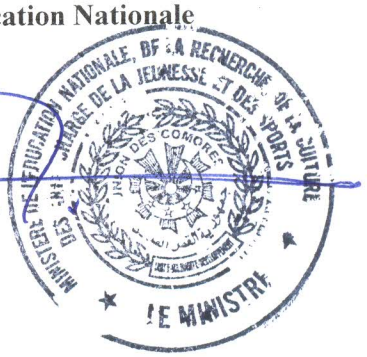
C'est pour outiller cette orientation politique que le Ministère de l'Education a mis en place un chantier d'élaboration de réformes de l'ensemble du système éducatif au travers des différents sous-secteurs qui le composent : le préélémentaire, le primaire, le secondaire général, l'enseignement technique et la formation professionnelle, l'alphabétisation, l'enseignement supérieur, la recherche ainsi que le partenariat pour l'éducation et la gestion sectorielle.

Notre volonté de réformer notre système éducatif vise à le rendre plus efficace et plus performant tout en garantissant les exigences de la qualité et de l'équité. Nous voulons assurer une éducation pour la population comorienne allant de la petite enfance aux adultes. Nous voulons que chacun puisse avoir l'occasion de se former pour acquérir les capacités nécessaires à son épanouissement personnel et au développement du pays. Nous avons la ferme intention de faire de l'éducation nationale, non pas seulement une source de dépense, mais aussi un levier de développement : améliorer les conditions de vie de la population et perfectionner ses moyens d'existence.

Dans le processus de formalisation des réformes, quatre documents importants ont été produits : le Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN), la Note de cadrage sectorielle de l'éducation, la Lettre de politique éducative et le Plan Intérimaire de l'Education pour la période 2013/2015. Sur la base des objectifs stratégiques définis dans la Note de cadrage et dans la Lettre de Politique, le processus d'élaboration d'un plan sectoriel de l'éducation couvrant la période 2015/2020 va être initié dès cette année.

Pour être efficaces, nous nous devons d'être méthodiques dans la conception, mais aussi dans la mise en œuvre. Nous esquissons le cap pour réformer notre système éducatif. Nous disons ce que cela induit du point de vue scientifique et pédagogique. Nous précisons ce que cela implique comme actions nécessaires en faveur de la recherche des fonds. Nous clarifions les conditions et les modalités d'une mobilisation et d'une gestion rationnelle des ressources humaines. Nous convenons avec nos partenaires techniques et financiers d'un cadre partenarial en faveur de la mise en œuvre de notre politique éducative. Enfin, après avoir « co-élaboré » les projets de réformes avec les différents acteurs et partenaires du système éducatif, nous nous préparons à collaborer avec tous ceux qui en exprimeront la volonté dans la mise œuvre effective des réformes.

Le Ministre de l'Education Nationale



Mohamed Issimaïla